

ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES
(Travaux virtuels devant démarrer en février 2015)

1. Considération des critères d'évaluation pour l'évaluation des performances

La Rec. 14-12 indique que les critères d'évaluation devraient tenir compte, entre autres, des éléments suivants :

- Les critères utilisés par l'ICCAT durant sa première évaluation des performances
- Les critères utilisés pour les deuxièmes évaluations des performances d'autres ORGP
- La Résolution 11-17 de l'ICCAT sur la meilleure science disponible
- Les Recommandations de Kobe

Les critères d'évaluation devraient également tenir compte de la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rec. 11-13).

2. Paramètres pour la composition du Comité d'évaluation des performances

Les éléments suivants devront être pris en compte :

- Nombre de panélistes
- Qualifications de chaque panéliste
- Critères de sélection pour les panélistes
- Méthodes pour inviter les panélistes
- Suggestions pour les candidats potentiels
- Langue de travail des panélistes

3. Calendrier pour le lancement et la mise en œuvre du processus d'évaluation

Le Groupe de travail devra déterminer :

- Le planning des diverses étapes du processus d'évaluation
- Le calendrier pour la sélection des panélistes
- Les documents escomptés et les délais pour chaque document

La Commission devrait adopter les critères d'évaluation ; c'est pourquoi ceux-ci devraient être transmis au Secrétariat suffisamment à l'avance afin qu'ils soient traduits et diffusés. Les critères d'évaluation du SCRS devraient être transmis plus tôt afin que le Comité puisse les examiner avant la Commission.

Les documents suivants pourraient être présentés :

- Évaluer comment l'ICCAT a réagi aux conclusions de la première évaluation des performances de l'ICCAT, réalisée en 2008, en tenant compte des décisions/recommandations du Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT et des décisions et pratiques ultérieures de la Commission et de ses organes subsidiaires.
- Compte tenu de l'évaluation susvisée, évaluer le fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires, notamment le Comité d'application et le SCRS.
- Comparer, dans la mesure du possible, les performances de l'ICCAT avec celles d'autres ORGP thonières (cf. point 4).
- Donner son avis à la Commission sur les domaines qui ont besoin d'être renforcés et sur les façons d'améliorer les performances de l'ICCAT.

4. Comparaison des performances de l'ICCAT avec les performances d'autres ORGP thonières

- Considération des éléments qui devraient être inclus dans une évaluation comparative
- Élaboration de recommandations sur la façon dont une telle évaluation comparative des performances pourrait être menée à bien par des experts panélistes

5. Budget prévu pour l'évaluation des performances

En fonction des experts sélectionnés, du nombre de documents à élaborer et des délais imposés pour leur présentation, le GT devra se pencher sur les implications financières et proposer un budget réaliste. Si nécessaire, ce projet de budget sera révisé en tenant compte de la décision de la Commission en ce qui concerne les termes de référence de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT.

6. Présentation des termes de référence élaborés par le Groupe de travail

Les termes de référence proposés et les informations explicatives pertinentes seront présentés à la Commission à sa réunion annuelle de 2015 à des fins d'examen. Il faudra tenir compte du temps nécessaire à leur traduction lorsqu'ils seront transmis au Secrétariat. Le Président du Groupe de travail présentera à la Commission les termes de référence et les informations explicatives.

Liste des documents

PER-001A	Ordre du jour et liste des documents
PER-002	Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail <i>ad hoc</i> aux fins de la préparation de la prochaine évaluation des performances [Rec. 14-12]
PER-003	Rapport de la première évaluation des performances
PER-004	Procédures adoptées pour la sélection des experts, du budget et des critères utilisés pour la première évaluation des performances
PER-005	Progrès accomplis depuis la première évaluation des performances de l'ICCAT (document PLE-103/14 du Secrétariat)
PER-006	Résolution de l'ICCAT sur la meilleure science disponible [Rés. 11-17].
PER-007	Termes de référence de la deuxième évaluation des performances de la CCSBT
PER-008	Termes de référence de la deuxième évaluation des performances de la CTOI
PER-009	Termes de référence de la deuxième évaluation des performances de la WCPFC
PER-010	Recommandations de Kobe III
PER-011	Lettre de l'ISSF
PER-012	Présentation générale de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT